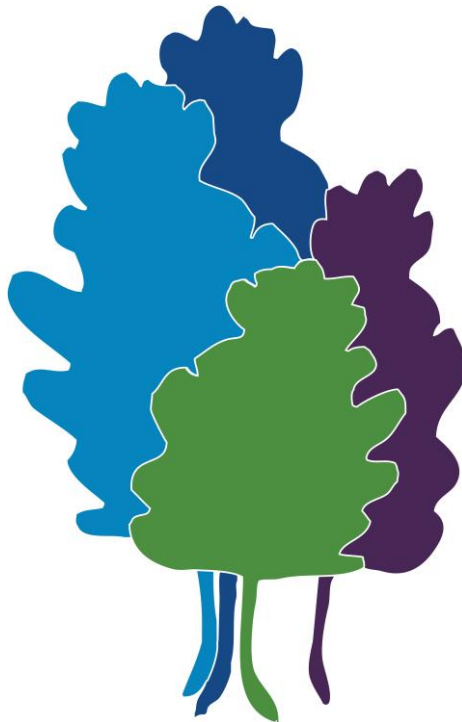


Année 2021



Rapport annuel d'activité

Service Environnement

Année 2021



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>STRUCTURATION DU SERVICE</b> .....	<b>6</b>
<b>2.1</b>	<b>Présentation du personnel</b> .....	<b>6</b>
<b>2.2</b>	<b>Présentation des locaux et autres moyens matériels mis à disposition</b> .....	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2021</b> .....	<b>7</b>
<b>3.1</b>	<b>Les interventions dans les écoles primaires et maternelles</b> .....	<b>7</b>
<b>3.2</b>	<b>Le compostage individuel</b> .....	<b>7</b>
<b>3.3</b>	<b>Bacs de tri à tarifs préférentiels</b> .....	<b>10</b>
<b>3.4</b>	<b>Autres actions de communication</b> .....	<b>11</b>
<b>4</b>	<b>ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2022</b> .....	<b>13</b>
<b>5</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS</b>	<b>13</b>
<b>5.1</b>	<b>Les indicateurs techniques</b> .....	<b>13</b>
5.1.1	Territoire desservi .....	13
<b>5.2</b>	<b>Indicateurs relatifs à la collecte</b> .....	<b>15</b>
5.2.1	Les collectes en porte en porte .....	15
5.2.2	La collecte en apport volontaire .....	17
5.2.3	La collecte en déchèterie .....	17
<b>5.3</b>	<b>Récapitulatif des tonnages collectés</b> .....	<b>21</b>
5.3.1	Evolution des performances en Kg/an/hab : .....	22
5.3.2	Répartition des tonnages en 2021 .....	23
5.3.3	Bilan de la collecte pour 2021 (en tonne) .....	27
5.3.4	Bilan détaillé des déchèteries .....	28
<b>5.4</b>	<b>Indicateurs relatifs au traitement</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>6</b>	<b>INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>33</b>

**Année 2021**

**Page 3/36**

6.1	Mode de financement du Service Public d'élimination des déchets.....	33
6.2	Coût du service .....	34
6.3	Les aides reçues .....	35
6.4	Les recettes issues de la valorisation .....	35
7	CONCLUSION .....	35

## 1 INTRODUCTION

La compétence de l'élimination des déchets a été transférée à la Communauté de Communes, en deux temps, le 1<sup>er</sup> janvier 1997 pour la collecte et le 11 septembre 1997 pour le traitement, afin de financer les dépenses nécessaires pour faire face aux obligations imposées aux communes par la loi du 13 juillet 1992.

Ensuite, comme c'était le cas auparavant pour les communes, le traitement a été délégué à VALODÉA, Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais (S.M.T.D.A). La Communauté de Communes n'est donc aujourd'hui active en direct que pour la collecte. En pratique, le service de traitement est effectué par l'entreprise ARCAVI pour le compte de VALODÉA. Il en est de même du tri en aval des recyclables propres et secs.

Quelques chiffres clés : le ratio des déchets ménagers et assimilés collectés aujourd'hui sur le territoire communautaire (porte à porte et déchèteries) s'élève à 635,64 kg par habitant et par an pour un coût d'élimination (transport, collecte, traitement...) de 183,44 € TTC par tonne. A ces coûts, s'ajoutent les dépenses d'équipements, de communication et de personnel.

La gestion de notre environnement et cadre de vie représente donc un budget annuel d'environ 4 232 846,57€ TTC, soit un peu plus de 3 761 534,18 € TTC à la charge de notre Communauté, une fois toutes les aides déduites, soit environ 141,12 € par habitant.

Pour rappel, la Communauté de Communes a notifié, le 20 décembre 2018, sur appel d'offres ouvert, un marché de collecte avec un prestataire, l'entreprise URBASER, d'un montant annuel d'environ 1 113 674,32 € HT et qui concerne :

- les ordures ménagères présentées en porte à porte,
- les résidus des marchés et des cimetières,
- les matériaux recyclables secs triés,
- la collecte des déchets produits par le Parc Terr'Altitude,
- la collecte des déchets produits lors des marchés municipaux de Givet et Revin,
- La collecte du verre en porte à porte.

La date de démarrage de ce nouveau marché est le 1<sup>er</sup> février 2019 pour une durée de 4 ans.

Un second marché a été notifié, le 20 décembre 2018, à la société URBASER, pour un montant annuel de 272 257,51 € HT pour la mise à disposition et l'entretien des contenants pour les encombrants, les déchets verts, les cartons, et le bois ainsi que l'évacuation de ces déchets produits dans les quatre déchèteries, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2019, pour une durée de 4 ans.

La gestion des gravats (comprenant la mise à disposition des bennes, le transport et le traitement) a, quant à elle, été notifiée le 31 décembre 2018, à la société URBASER, pour un montant forfaitaire annuel de 24 632,19 € HT pour la mise à disposition des bennes et le transport auquel s'ajoute le coût de traitement de 16,30 € HT la tonne.

La reprise de la ferraille a également fait l'objet d'une convention avec la société MASUY, notifiée le 22 octobre 2018, pour un montant de 185 € la tonne.

En complément de ces marchés, la collecte du verre capté par apport volontaire sur les communes de Givet à Fumay et la collecte effectuée uniquement en point d'apport volontaire sur les communes de Revin et d'Anchamps, a fait l'objet d'un marché signé avec la société MINERIS, notifié le 17 mars 2020.

Le vidage des points d'apport volontaire sur les communes de Revin et d'Anchamps a lieu tous les 15 jours, pour un montant de 982,15 € HT / vidage.

Le marché de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets dangereux des ménages est, quant à lui, attribué à la société ARF, au 18 octobre 2019, jusqu'en 2022.

Les projets en cours et ceux à venir ont pour objectif de minimiser davantage la quantité de déchets à enfouir, par la réduction et le tri de ces déchets à la source. Les effets indirects attendus étant, entre autres, l'économie des ressources naturelles et la maîtrise des dépenses supportées par notre Communauté, en rapprochant davantage la Communauté de Communes des objectifs fixés par la loi du 13 juillet 1992 et par le Grenelle de l'Environnement en matière de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Le Relais Cambressis assure la collecte des vêtements gratuitement sur les déchèteries de Givet et de Vireux-Molhain.

Sur les déchèteries de Haybes et de Revin, cette prestation est assurée par l'association Ardennes Solidarité Cancer.

## 2 STRUCTURATION DU SERVICE

### 2.1 *Présentation du personnel*

Depuis le mois de mars 2020, le Service Environnement est sous l'autorité de Mme Valérie PUCCILLI, rédacteur territorial et de Melle Laure CLEMENT, ingénieur territorial, responsable du Pôle Technique.

Le Service Environnement se compose de deux entités :

#### Les déchèteries :

- Mme Gaëlle BEAUGARD, adjoint technique,
- M. Fabrice JOUNIAUX, adjoint technique,
- M. Alain GUERY, adjoint technique,
- M. Tony MARTIN, adjoint technique,
- M. Didier TUMSON, adjoint technique,

Les gardiens sont en poste dans les quatre déchèteries communautaires de Givet, Haybes, Vireux-Molhain et Revin.

#### L'équipe du tri :

- Melle Sabine SERRAT, adjoint administratif, ambassadrice du tri, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011.
- Melle Sandra RAULIN, adjoint administratif, ambassadrice du tri, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

### 2.2 *Présentation des locaux et autres moyens matériels mis à disposition*

Le Service Environnement est installé au B.A.S.E (Bâtiment Administratif et de Services de la Communauté de Communes), route de Philippeville à Givet. Il est équipé comme suit :

- Deux bureaux, 2 PC pour les ambassadrices du tri, et 1 PC, pour la responsable du service

Des véhicules de service sont communément mis à la disposition de tous les services installés dans ce bâtiment.

La cellule N°3 de l'hôtel d'entreprises de Givet, est également mise à la disposition du service afin d'y entreposer le matériel de tri (sacs jaunes, bacs à verre, composteurs, ...).

### 3 LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2021

- Les interventions dans les centres aérés,
- Les interventions dans les écoles primaires,
- Une animation à Chooz sur le circuit des Ardennes, le 9 octobre 2021, sur le tri et la gestion des déchets.
- Les interventions sur les marchés,
- Le compostage individuel,
- Les bacs de tri à tarifs préférentiels,
- Autres actions de communication.

#### 3.1 *Les interventions dans les centres aérés*

Les ambassadrices du tri sont intervenues au centre aéré de Mon Bijou à Givet.

Elles ont présenté plusieurs thèmes : le compostage, le tri et les déchèteries et ont animé des ateliers de conception de marque-pages en papier recyclé.

#### 3.2 *Les interventions dans les écoles*

Huit écoles primaires ont demandé une intervention sur le thème « ma poubelle déborde », mais aussi sur le compostage. Ce sont ainsi 369 élèves qui ont été sensibilisés sur le tri des déchets.

#### 3.3 *Le compostage individuel*

A titre de rappel, la Communauté de Communes a mis en place sur son territoire un programme de compostage individuel, lors d'un Conseil en date du 31 juillet 2002.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Plusieurs scénarios ont été proposés par notre syndicat de traitement Valodéa.

La commission environnement réunie le 27 avril 2021 s'est prononcée en faveur du scénario suivant, tout en étudiant une évolution du service, notamment pour les centres-villes :

Compostage :

Pour les pavillons individuels : 1 composteur par foyer

Pour les logements collectifs : 1 site de compostage collectif pour 30 foyers  
 Pour les établissements scolaires, EHPAD : 1 composteur collectif

Une convention a donc été signée en avril 2021 avec Valodéa, afin de mettre en place un groupement de commande et un dispositif de promotion et d'accompagnement à la formation des usagers, à la communication et à l'acquisition des composteurs individuels, des lombricomposteurs et des bioseaux, à tarif préférentiel.

Ce dispositif est proposé pour cinq ans.

La première session au compostage s'est tenue le 21 octobre 2021, avec sept participants et une session en visioconférence avec un participant pour l'acquisition d'un lombricomposteur.

Les demandes de composteurs émanant des habitants sont détaillées ci-après :

Intitulés	400 litres bois	600 litres bois	400 litres plastique	600 litres plastique	Lombri-composteur	Bioseau	Total
Nombre total de composteurs distribués aux habitants de 2003 à 2021	239	508	439	907			2 095
Nombre de composteurs distribués en 2021 :							
Ancien dispositif :	11	16	13	15			55
Nouveau dispositif :	2	2	1	2	1	1	9
Recettes totales en € pour les livraisons *	3 585	15 240	6 585	27 210	36	1,80	52 987,80

Le coût d'achat des composteurs et la participation de la Communauté sont présentés dans les tableaux suivants :



Ancien dispositif :

Composteurs Lombricomposteurs	Coût d'achat € TTC	Participation pour l'utilisateur en € TTC	Participation de la Communauté (%)
<b>BOIS 400 litres</b>	54,60	15 €	72,53
<b>PLASTIQUE 400 litres</b>	45,47	15 €	67,01
<b>BOIS 600 litres</b>	66,30	30 €	54,75
<b>PLASTIQUE 600 litres</b>	77,82	30 €	61,44

Soit en moyenne, une participation à hauteur de 63,93 % de la Communauté sur le coût d'achat des composteurs.

Nouveau dispositif :

Composteurs	Coût d'achat en € TTC	Participation proposée pour l'utilisateur en € HT et € TTC	Participation de la CCARM en %	Participation Valodéa du prix HT
<b>BOIS 400 I</b>	52,78 € TTC	15 € TTC	50,73	25 %
<b>PLASTIQUE 400 I</b>	40,74 € TTC	15 € TTC	42,34	25 %
<b>BOIS 600 I</b>	66,24 € TTC	30 € TTC	33,88	25 %
<b>PLASTIQUE 600 I</b>	68,22 € TTC	30 € TTC	35,19	25 %
<b>LOMBRICOMPOSTEURS</b>	91,20 € TTC	36 € TTC	39,69	25 %
<b>BIOSEAUX</b>	2,30 € TTC	1,80 € TTC	0,87	25 %

Soit en moyenne, une participation à hauteur de 40,36 % de la Communauté sur le coût d'achat des composteurs (hors bioeaux).

Des informations sont régulièrement données aux habitants par le biais du site facebook de la Communauté, de la radio et des journaux locaux, afin de promouvoir l'acquisition de composteurs.

### 3.4 Bacs de tri à tarifs préférentiels

A titre de rappel, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place sur son territoire une vente de bacs de tri, à tarifs préférentiels, lors d'un Conseil en date du 26 décembre 2017, et ce, afin de limiter la consommation de sacs de tri.

Les demandes de bacs émanant des habitants depuis le début de la campagne menée en février 2018, sont détaillées ci-après.

Intitulés	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs distribués aux habitants de 2018 à 2021	300	592	1175	780	2 847
Nombre de bacs distribués en 2021	27	50	119	110	306
Prix de vente en €	12	14	15	23	/
Recettes totales en € pour les livraisons	3 600	8 288	17 625	17 940	47 453

D'autre part, les membres de la Commission environnement, réunie le 02 février 2021, ont approuvé, à l'unanimité, la vente des bacs de tri à tarifs préférentiels, dans les mêmes conditions que la vente aux particuliers, pour les artisans, commerçants (superficie inférieure à 300 m<sup>2</sup>) et les administrations de la collectivité.

Les demandes de bacs sont détaillées ci-après :

Intitulés	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre de bacs distribués en 2021	3	41	18	63	125
Prix de vente en €	12	14	15	23	/
Recettes totales en € pour les livraisons	36	574	270	1 449	2 329

Le coût d'achat des bacs et la participation de la Communauté sont présentés dans le tableau suivant :

Bacs	Coût d'achat € TTC	Participation de la Communauté (%)
120 Litres	26,04	53,92
180 Litres	30,12	53,52
240 Litres	35,76	58,05
360 Litres	52,44	56,14

Soit en moyenne, une participation à hauteur de 55,41 % de la Communauté sur le coût d'achat des bacs.

Des informations sont régulièrement données aux habitants de la Communauté, par le biais de la radio et des journaux locaux, afin de promouvoir l'acquisition de bacs de tri.

### 3.5 Autres actions de communication

Au-delà de la sensibilisation au geste du tri, réalisée lors des dotations effectuées dans les communes de notre Communauté, ou lors des distributions à domicile, diverses actions de communication ont été mises en place :

Publics visés	Actions	Date
Habitants HC	Distribution de sacs de pré-tri aux résidents d'habitats collectifs	Tout au long de l'année
Tout public	Parution dans le magazine communautaire sur les sujets: erreurs de tri liées au COVID-19	T3
Autres	Distribution de sacs de tri dans les établissements publics du territoire	Tout au long de l'année
Tout public	Distribution de sacs de tri à la population, guides du tri et diffusion des consignes	Tout au long de l'année
Tout public	Permanences pour la dotation de sacs dans les communes du territoire	En juin, décembre
Autres	Distribution de sacs de tri et guides de tri aux artisans et commerçants du territoire	Tout au long de l'année
Tout public	Distribution de fascicules d'information pour la mise en place de points de regroupement lors de travaux et déviations	Tout au long de l'année
Tout public	Prise de contact avec les usagers dont les sacs de tri ont été refusés à la collecte	Tout au long de l'année
Tout public	Conception des calendriers de collecte 2022	T3/T4
Tout public	Mise en ligne des calendriers de collecte	Février

Tout public	Dossiers encombrants pour l'aide des personnes à mobilité réduite	Tout au long de l'année
-------------	---	-------------------------

## 4 ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2022

- Interventions dans les centres aérés,
- Visite du centre d'enfouissement d'Eteignières,
- Communication dans l'habitat collectif,
- Communication sur le compostage (diminution des bio déchets dans les ordures ménagères résiduelles),
- Communication sur le nouveau marché de collecte (changement jours de collecte, fréquence.....)
- Mise à disposition de bacs de tri à tarifs préférentiels,
- Actions de communications diverses (articles dans l'info communautaire, ...).

## 5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

### 5.1 Les indicateurs techniques

#### 5.1.1 Territoire desservi

Le territoire de la Communauté de Communes se compose de 19 communes, de GIVET à REVIN, selon les populations légales des communes en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, date de référence statistique : 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Nom de la commune	2020			2021		
	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
ANCHAMPS	217	4	221	214	4	218
AUBRIVES	910	19	929	946	19	965
CHARNOIS	77	0	77	75	0	75
CHOOZ	745	17	762	745	15	760
FEPIN	265	2	267	267	2	269
FOISCHES	204	7	211	221	7	228
FROMELENNES	1 038	22	1 060	1041	24	1065
FUMAY	3 481	60	3 541	3379	51	3430
GIVET	6 749	159	6 908	6610	151	6761
HAM / MEUSE	238	2	240	235	4	239
HARGNIES	484	3	487	487	3	490
HAYBES	1 885	57	1 942	1866	48	1914
HIERGES	195	5	200	183	4	187
LANDRICHAMPS	131	2	133	131	2	133
MONTIGNY/MEUSE	80	2	82	81	2	83
RANCENNES	719	23	742	720	22	742
REVIN	6 239	140	6 379	6038	132	6170
VIREUX-MOLHAIN	1 498	32	1 530	1473	32	1505
VIREUX-WALLERAND	1 962	57	2 019	1942	56	1998
<b>TOTAL</b>	<b>27117</b>	<b>613</b>	<b>27 730</b>	<b>26654</b>	<b>578</b>	<b>27232</b>

Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2021 - date de référence statistique : 1er janvier 2018

## 5.2 Indicateurs relatifs à la collecte

Deux modes de collecte sont en vigueur sur le territoire communautaire :

### 5.2.1 Les collectes en porte en porte

- la collecte traditionnelle bi-hebdomadaire ou hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte sélective tous les 15 jours (hebdomadaire pour l'habitat collectif) :
  - du tri en multimatériaux (emballages en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, papiers, cartonnettes, journaux-revues-magazines),
  - du verre d'emballage.

A ces collectes, s'ajoutent celles des déchets des marchés et des cimetières.

Le ramassage des ordures ménagères, et des déchets des marchés concerne la totalité de la population, ainsi que la collecte sélective.

Les ordures ménagères résiduelles sont présentées à la collecte dans des sacs ou des bacs, à la charge de l'utilisateur (variables en taille et couleur). Des sacs jaunes (50 litres) sont fournis par la Communauté de Communes pour collecter le tri sélectif ou des bacs de tri à tarifs préférentiels. Le verre est, quant à lui, collecté dans des bacs de 35 litres fournis par la Communauté de Communes, sauf pour les communes de Revin et d'Anchamps.

Les immeubles de 6 logements et plus sont équipés de bacs de tri et de conteneurs à ordures ménagères résiduelles, stockés, soit dans les abris-conteneurs à l'extérieur, soit dans des locaux de propreté.

Ces équipements et matériels, excepté pour les ordures ménagères, sont fournis gratuitement aux usagers.

Dans le souci de réduire la production des déchets à la source, la Communauté de Communes fournit également aux habitants qui le souhaitent, un composteur individuel d'environ 400 litres ou 600 litres, en bois ou en plastique ou un lombricomposteur, moyennant une contribution financière.

Les collectes en porte à porte sont effectuées selon le calendrier ci-après :

Communes	Tri sélectif en multimatériaux	Bacs à verre	OM
ANCHAMPS	Mercredi Semaine paire		Lundi
AUBRIVES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine paire	Lundi
CHARNOIS	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine impaire	Jeudi
CHOOZ	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine paire	Vendredi
FEPIN	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine impaire	Lundi
FOISCHES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine paire	Lundi
FROMLENNES	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine impaire	Jeudi
FUMAY CENTRE	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine impaire	Jeudi
FUMAY LES ECARTS	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine paire	Lundi
GIVET NOTRE DAME	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine impaire	Vendredi
CENTRE ANCIEN DE GIVET SAINT HILAIRE	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine paire	Mardi et Vendredi
GIVET SAINT HILAIRE HORS CENTRE	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine paire	Mardi
HAM SUR MEUSE	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine paire	Lundi
HARGNIES	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine impaire	Lundi
HAYBES	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine paire	Jeudi
HIERGES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine paire	Lundi
LANDRICHAMPS	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine impaire	Jeudi
MONTIGNY SUR MEUSE	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine paire	Lundi
RANCENNES	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine impaire	Jeudi
LIEU-DIT PETITE COMMUNE DE REVIN	Mercredi Semaine paire		Lundi
SECTEUR EST DE REVIN	Mercredi Semaine paire		Mardi
SECTEUR NORD DE REVIN	Mercredi Semaine impaire		Jeudi
SECTEUR OUEST DE REVIN	Mercredi Semaine impaire		Lundi
VIREUX-MOLHAIN	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine impaire	Jeudi
VIREUX-WALLERAND	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine paire	Lundi



### 5.2.2 La collecte en apport volontaire

Seul le verre est collecté en apport volontaire dans des conteneurs aériens.

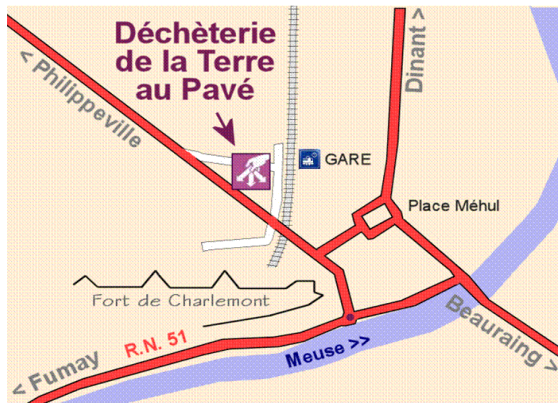
Ainsi, la Communauté de Communes est propriétaire de 23 conteneurs à verre répartis sur l'ensemble de son territoire (répartis sur les communes de Givet à Fumay).

Leur vidage est effectué en moyenne tous les mois, à la demande de la Communauté de Communes qui en assure le suivi du taux de remplissage et l'entretien. Le prestataire de cette collecte est la société MINERIS.

En ce qui concerne les communes de Revin et d'Anchamps, la collecte du verre est effectuée uniquement en point d'apport volontaire. Ainsi, une bulle à verre est présente sur la commune d'Anchamps et 33 sur la commune de Revin. Ces conteneurs sont vidés tous les 15 jours.

### 5.2.3 La collecte en déchèterie

La Communauté de Communes dispose de quatre déchèteries situées :



Déchèterie de la Terre au Pavé

Rue de la Terre au Pavé

Route de Philippeville

08600 GIVET

03 24 41 82 46



Déchèterie de la Fonderie

Zone Industrielle C

Rue Pasteur

08320 VIREUX-MOLHAIN

03 24 41 03 97

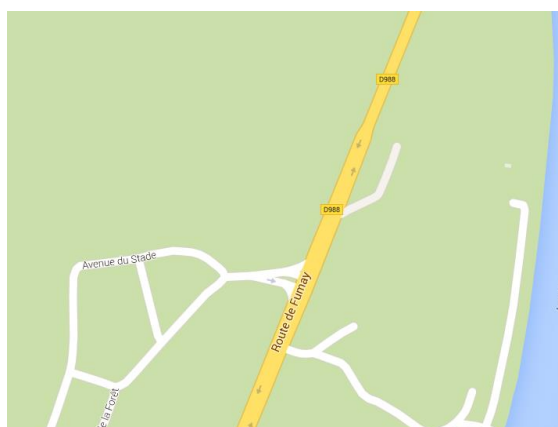


Déchèterie des Dzivages

Rue des Mésanges

08170 HAYBES

03 24 41 12 02



Déchèterie de Revin

Route Départementale 988

08500 REVIN

03 24 41 00 97

Les horaires d'ouverture sont :

- les mardis et samedis : de 9 h à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00,
- les mercredis, jeudis et vendredis : de 13 h 30 à 18 h 00.

Le personnel communautaire assure le gardiennage, l'accueil du public et l'entretien de ces déchèteries. Chaque déchèterie est dotée d'un local d'accueil équipé pour les gardiens (un bungalow pour la déchèterie de Revin), et d'un hangar pour le stockage des D3E, des DDM, et des objets à destination des recycleries (hormis sur la déchèterie de Revin).

Des bennes de 30 m<sup>3</sup> (12 m<sup>3</sup> pour les gravats) accueillent séparément les déchets des ménages et des professionnels dans la limite de 1 m<sup>3</sup>/jour (3 m<sup>3</sup> pour les déchets verts) par matériau et par usager.

Des travaux de remise aux normes et l'agrandissement du quai afin d'accueillir une benne supplémentaire, dédiée aux déchets d'ameublement, ont engendré la fermeture de la déchèterie de Haybes, du 22 février au 05 avril 2021.

Les déchets admis sont :

- déchets d'ameublement sur Givet, Haybes (depuis le 05 avril 2021) et Vireux-Molhain,
- couettes, oreillers au sein de la filière PRAC (filiale des produits rembourrés d'assises et de couchages) pour Givet, Haybes et Vireux-Molhain,
- déchets verts (tailles de haies, tontes de pelouse, écorces, branchages et troncs de moins de 30 cm de diamètre),
- encombrants,
- cartons d'emballages propres et secs,
- bois,
- palettes en bois,
- gravats,
- ferrailles,
- les batteries automobiles (max. 2 / jour et / usager), les huiles de vidange usagées (max. 5 L / jour et / usager),

- les huiles de vidange usagées (max. 5L/jour et/usager),
- les huiles de friture usagées (max. 5 L / jour et / usager),
- les piles et accumulateurs usagés,
- les textiles,
- les déchets dangereux des ménages (DDM) (produits phytosanitaires, acides, peinture, solvants, radiographies,...),
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E),
- les ampoules et les néons.

Le marché passé avec la société URBASER prévoit la mise à disposition et l'entretien des bennes pour les encombrants, les cartons, le bois et les déchets verts, ainsi que l'évacuation des déchets qui y sont recueillis.

La reprise de la ferraille fait l'objet d'une convention, avec la société MASUY, qui prévoit la mise à disposition d'une benne par déchèterie, leur évacuation et le rachat de la ferraille au coût de 185 €/tonne.

L'enlèvement des déchets énumérés, ci-dessus, est effectué à la demande de la Communauté de Communes.

Le marché de collecte, d'évacuation et de traitement des DDM, ainsi que des batteries et des huiles de vidange, a été attribué à la société ARF, depuis le 18 octobre 2019.

Dans l'objectif de réduire la quantité des déchets à enfouir, la Communauté de Communes a développé un partenariat avec l'association BELL'OCCAS.

Les objets triés par les gardiens sur les déchèteries de Givet, Vireux-Molhain et Haybes sont stockés dans une cellule dédiée dans les hangars. Leur enlèvement est effectué hebdomadairement. La déchèterie de Revin n'étant pas équipée de locaux de stockage adéquats, ce partenariat n'a pas été instauré sur cette déchèterie.

Nous avons mis fin à la convention qui autorisait l'AFEIPH à disposer des palettes au niveau des déchèteries. Les palettes sont désormais orientées vers la benne à bois.

## 5.3 Récapitulatif des tonnages collectés

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2020	TONNAGE 2021	EVOLUTION
Ordures ménagères	6647,00	6603,71	-0,65 %
Multimatériaux	1222,82	1222,34	-0,04 %
Verre en porte à porte	591,44	573,04	-3,11 %
Verre en apport volontaire	342,10	313,42	- 8,38 %
<i>Total Collecte sélective</i>	<i>2156,36</i>	<i>2108,80</i>	<i>-2,21 %</i>
Déchets verts déchèterie	1074,80	1585,10	47,48 %
Encombrants déchèterie	2660,25	2800,00	5,25 %
Gravats déchèterie	2579,82	2784,54	7,94 %
Cartons déchèterie	189,56	195,88	3,33 %
Ferraille déchèterie	193,84	185,72	- 4,19 %
Bois déchèterie	1195,01	1177,88	- 1,43 %
Déchets dangereux des ménages	56,46	58,47	3,56 %
DEEE	239,69	268,90	12,19 %
DEA (Givet, Haybes et Vireux Molhain)	176,38	239,48	35,77 %
<b>TOTAUX</b>	<b>17 169,17</b>	<b>18 008,49</b>	<b>4,89 %</b>

Le tableau, ci-après, reprend, de manière globale, les tonnages collectés sur le territoire de la Communauté de Communes de janvier à décembre 2021. Ces tonnages sont détaillés dans les deux sous-chapitres suivants :

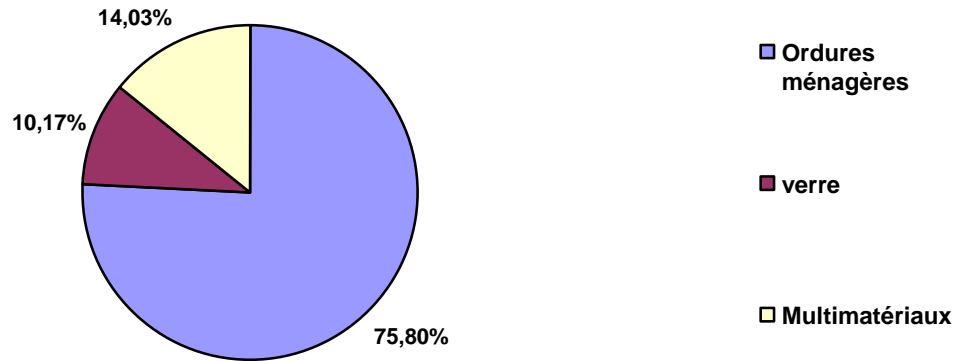
## 5.3.1 Evolution des performances en Kg/an/hab :

TYPE DE DÉCHETS	Performances de notre Communauté en 2020 (kg/an/hab)	Performances de notre Communauté en 2021 (kg/an/hab)	Ecart en %
Ordures ménagères	245,12	247,76	1,07
Multimatériaux	45,09	45,86	1,71
Verre en porte à porte et en apport volontaire	34,43	33,26	-3,40
<i>Total Collecte sélective</i>	79,52	79,12	-0,50
Déchets verts déchèterie	39,64	59,47	50,02
Encombrants déchèterie	98,10	105,05	7,08
Gravats déchèterie	92,76	104,47	12,62
Cartons déchèterie	6,99	7,35	5,15
Ferraille déchèterie	7,15	6,97	-2,52
Bois déchèterie	44,07	44,19	0,27
Déchets dangereux des ménages	2,08	2,19	5,29
DEEE	8,84	10,09	14,14
DEA (Givet, Haybes et Vireux Molhain)	6,50	8,98	38,15

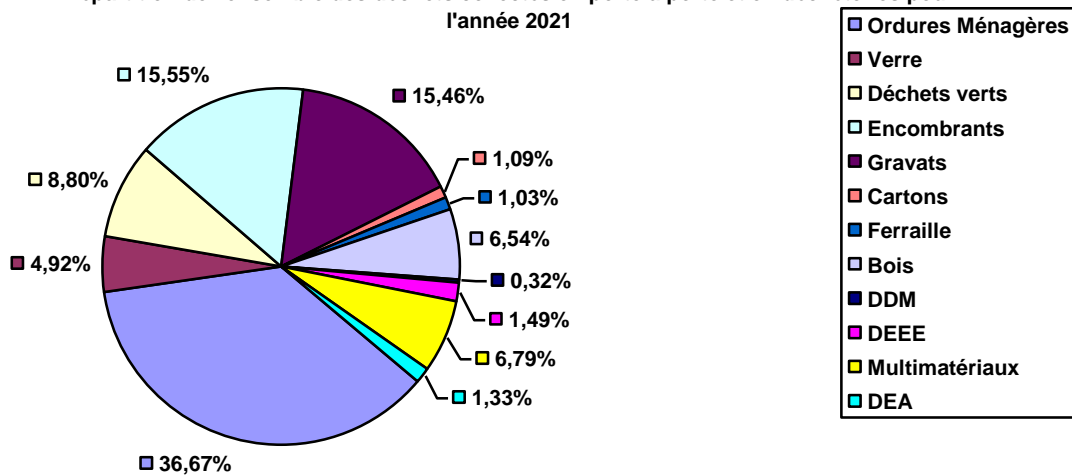
Données INSEE. Population municipale

5.3.2 Répartition des tonnages en 2021

Répartition des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire en 2021



Répartition de l'ensemble des déchets collectés en porte à porte et en déchèteries pour l'année 2021



TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2021	Performances de notre Communauté (kg/an/hab)	Performances départementales (kg/an/hab)
Ordures ménagères	6603,71	247,76	223,83
Tri sélectif	1222,34	Voir ci-dessous	
Verre	886,46	33,26	38,06
Déchets verts déchèterie	1585,10	59,47	57,45
Encombrants déchèterie	2800,00	105,05	89,18
Gravats déchèterie	2784,54	104,47	7,97
Cartons déchèterie	195,88	Voir ci-dessous	
Ferraille déchèterie	185,72	6,97	/
Bois déchèterie	1177,88	44,19	/
Déchets dangereux des ménages	58,47	2,19	/
DEEE	268,90	10,09	9,28
DEA (Givet, Haybes et Vireux Molhain)	239,48	8,98	21,42
<b>TOTAUX</b>	<b>18 008,48</b>	<b>675,64</b>	<b>499,87</b>

Flux	Tonnage collecté	Détail	Tonnage trié	Performances 2020	Performances 2021	Performances départementales 2021
				kg/hab/an	Kg/hab/an	kg/hab/an
Multi	1 222,34	Journaux (JRM)	315,48	11,50	11,84	17,24
		EMR	494,00	15,92	18,53	18,77
		ELA (Tétra)	25,54	0,62	0,96	1,07
		PEHD	40,15	4,41	5,39	6,33
		PET Clair	88,50			
		PET Foncé	15,11			
		Aluminium	3,61	0,09	0,14	0,18
		Acier	59,53	2,16	2,23	2,86
		Sacs	38,65	1,19	1,45	1,68
Cartons	189,56	Divers (GDM)	93,97	2,31	3,53	4,51
<b>Sous Total</b>	<b>1 412,38*</b>		<b>1 174,53*</b>	<b>38,20</b>	<b>44,07</b>	<b>52,65</b>

Tableau issu de la fiche de suivi annuelle 2021 fournie par VALODÉA



*\* Le tonnage collecté intègre le refus de tri ce qui n'est pas le cas pour le tonnage trié.*

*De plus, le tonnage trié correspond au tri réalisé sur l'année, et sur le stock restant de l'année précédente. Les performances sont calculées sur celui-ci, ce qui est plus représentatif pour Valodéa.*

Nous constatons une légère augmentation du tonnage des déchets ménagers résiduels soit 247,76 kg/an/hab, alors que les performances étaient de 245,12 Kg/an/hab en 2020.

Nous constatons que les performances de collecte sélective sont sensiblement identiques car nous étions en 2020, à 1222,82 tonnes, soit 45,09 kg/hab/an de déchets collectés, alors qu'en 2021, nous sommes à 1222,34, soit 45,86 kg/hab/an

La collecte du verre a, quant à elle, légèrement diminué. Elle est passée de 34,43 kg/hab/an en 2020, à 33,26 kg/hab/an en 2021. Nous constatons que la collecte en apport volontaire a diminué de 8,38 % et celle en porte à porte de 3,11 %.

Nous constatons, depuis plusieurs années maintenant, que le taux de collecte des gravats en déchèteries est nettement supérieur à la moyenne départementale.

Toutefois, certaines collectivités valorisent leurs déchets dans des filières différentes des filières proposées par VALODÉA. Les tonnages correspondant ne sont alors pas pris en compte. C'est notamment le cas pour le bois, les gravats, les ferrailles et les déchets dangereux qui sont collectés dans nos déchèteries.

Concernant le taux de refus, il est important de préciser comment celui-ci est calculé. Un prélèvement aléatoire et partiel d'une tournée de collecte est réalisé puis caractérisé par les équipes du centre de tri. Ils en extraient les informations suivantes : quantité de chaque typologie de déchets (bouteilles, cartonnettes...) mais également les refus de tri. Ces derniers sont divisés en deux catégories :

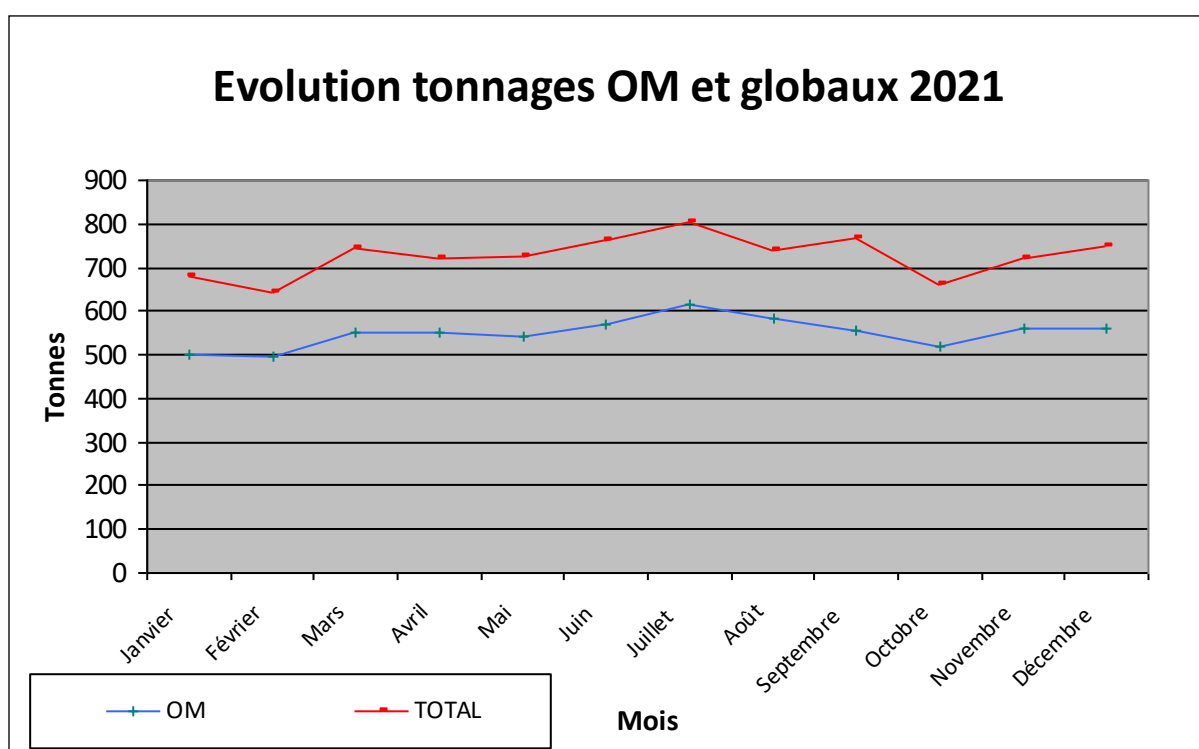
- Les refus nouveaux matériaux, c'est-à-dire des déchets qui sont bien à déposer dans le sac de tri mais pour lesquels VALODEA n'a pas encore de filière,
- Les refus réels, qui sont des erreurs de tri de la part des usagers et donc un non-respect de la consigne de tri comme des mouchoirs, des ordures ménagères, ou bien encore des DEEE  
....

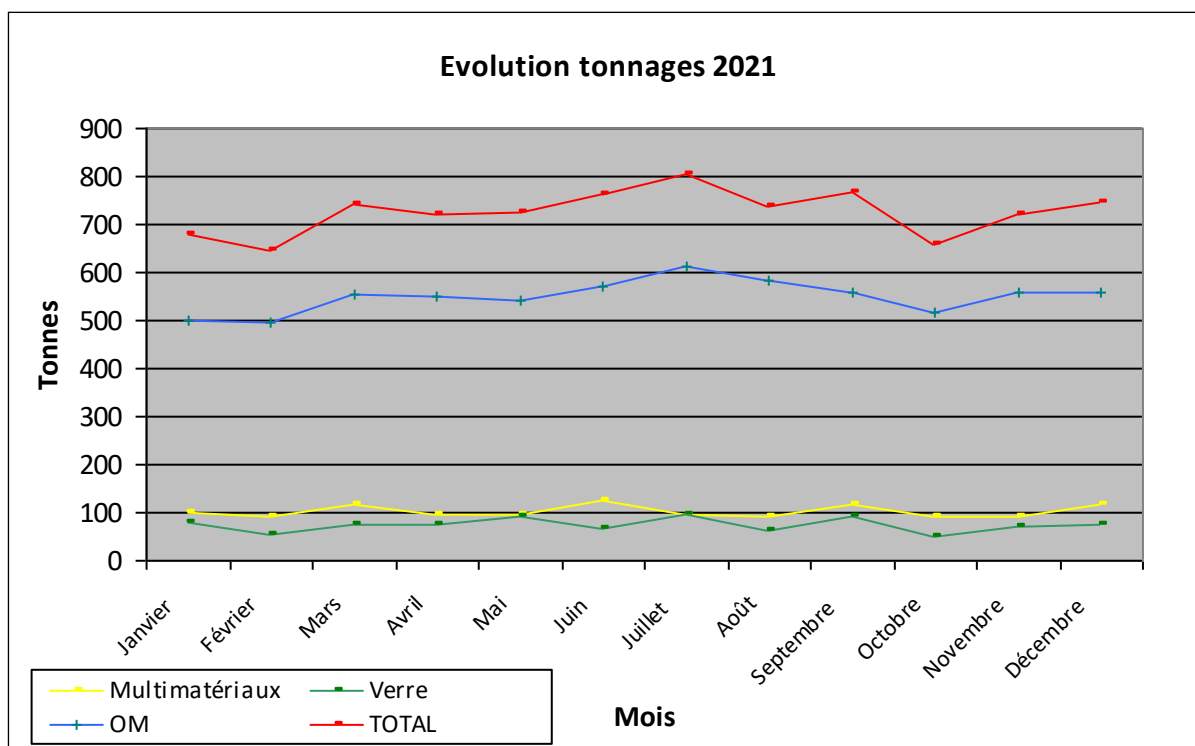
Ces tonnages de déchets refusés sont alors convertis en pourcentage par rapport à la quantité initialement prélevée. Il est important de noter que le taux de refus est fonction du poids des déchets refusés. Par exemple, 50 mouchoirs refusés n'impacteront pas beaucoup le taux de refus, à contrario, un seul grille-pain fera monter en flèche ce même taux.

Le taux de refus résultant des caractérisations faites en 2021 a augmenté, il passe de 18,14 % au lieu de 17,48 % en 2020. La qualité du tri sélectif sur notre territoire a donc baissé, mais en étant tout de même en dessous du taux de refus départemental qui s'élève à 20,69 %.

5.3.3 Bilan de la collecte pour 2021 (en tonne)

MOIS	OM	TRI SELECTIF	VERRE (PAP+AP)	TOTAUX
JANVIER	501,64	99,50	80,04	681,18
FEVRIER	494,42	93,40	56,18	644,00
MARS	552,99	114,60	75,50	743,09
AVRIL	551,38	95,96	73,56	720,90
MAI	540,90	94,16	89,70	724,76
JUIN	571,38	125,94	66,60	763,92
JUILLET	613,52	93,82	95,04	802,38
AOUT	584,84	90,56	63,30	738,70
SEPTEMBRE	557,48	116,66	91,31	765,45
OCTOBRE	517,96	91,26	49,82	659,04
NOVEMBRE	558,98	90,32	72,38	721,68
DECEMBRE	558,22	116,16	73,03	747,41
<b>TOTAUX</b>	<b>6 603,71</b>	<b>1 222,34</b>	<b>886,46</b>	<b>8 712,51</b>





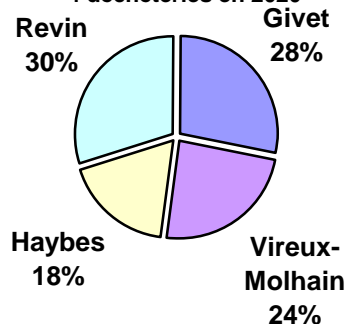
### 5.3.4 Bilan détaillé des déchèteries

Déchets exprimés en tonnes

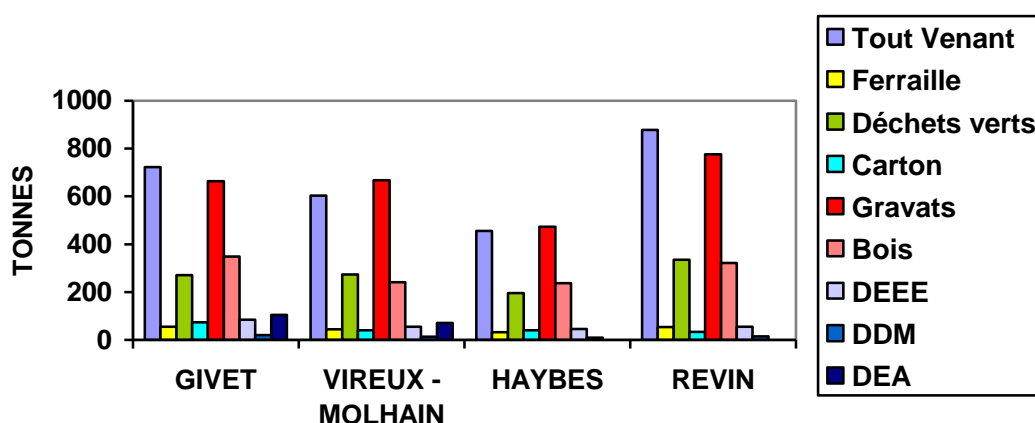
2020	GIVET	VIREUX - MOLHAIN	HAYBES	REVIN	TOTAL
<b>Encombrants</b>	723,15	603,75	455,95	877,40	<b>2660,25</b>
<b>Ferraille</b>	54,39	41,51	40,53	57,41	<b>193,84</b>
<b>Déchets Verts</b>	270,20	274,00	195,35	335,25	<b>1074,80</b>
<b>Cartons</b>	73,16	41,66	40,78	33,96	<b>189,56</b>
<b>Gravats inertes</b>	663,07	667,36	472,87	776,52	<b>2579,82</b>
<b>Bois</b>	360,80	251,48	259,96	322,77	<b>1195,01</b>
<b>DEEE</b>	84,48	55,14	45,23	54,85	<b>239,70</b>
<b>DDM</b>	19,253	12,485	11,304	13,418	<b>56,46</b>
<b>DEA</b>	105,12	71,26	Non équipée	Non équipée	<b>176,38</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2341,58</b>	<b>2006,58</b>	<b>1498,97</b>	<b>2470,58</b>	<b>8059,49</b>

Suite à des soucis techniques sur les compteurs installés en déchèterie, il n'est pas possible de transmettre des données fiables sur les fréquentations en 2020.

Répartition des apports totaux entre les 4 déchèteries en 2020



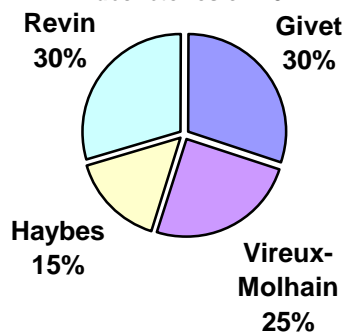
REPARTITION DES APPORTS PAR DECHETERIE ET PAR TYPE DE DECHETS EN 2020



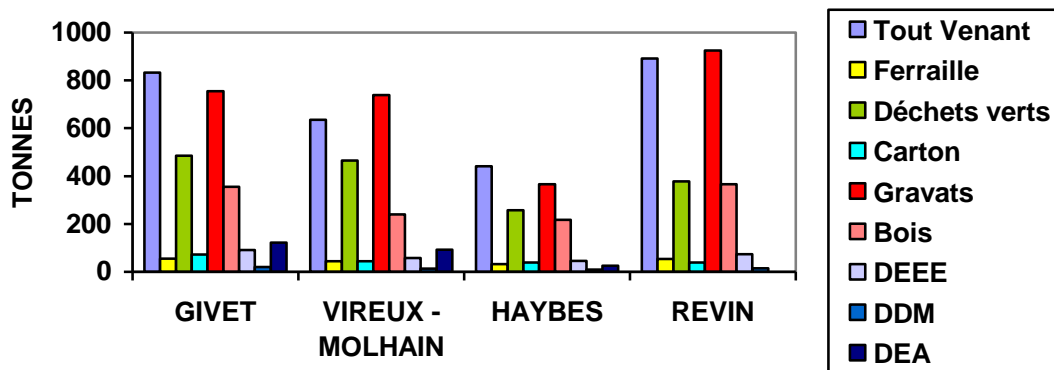
2021	GIVET	VIREUX - MOLHAIN	HAYBES	REVIN	TOTAL
Encombrants	832,70	634,75	440,50	892,05	2800,00
Ferraille	54,60	44,67	32,76	53,69	185,72
Déchets Verts	484,85	464,90	257,10	378,25	1585,10
Cartons	73,02	44,20	39,52	39,14	195,88
Gravats inertes	754,14	739,22	366,11	925,07	2784,54
Bois	355,66	239,94	216,58	365,70	1177,88
DEEE	91,50	58,30	45,70	73,40	268,90
DDM	19,58	13,89	9,91	15,09	58,47
DEA	122,46	91,90	25,12	Non équipée	239,48
<b>TOTAL</b>	<b>2788,51</b>	<b>2331,77</b>	<b>1433,30</b>	<b>2742,39</b>	<b>9295,97</b>

Suite à des soucis techniques sur les compteurs installés en déchèterie, il n'est pas possible de transmettre des données fiables sur les fréquentations en 2021.

Répartition des apports totaux entre les 4 déchèteries en 2021



REPARTITION DES APPORTS PAR DECHETERIE ET PAR TYPE DE DECHETS EN 2021



Déchèterie	Villes concernées	Population (hab)	Tonnages totaux en 2021	Estimatif du tonnage produit par habitant en Kg/hab/an
Revin	Revin	6 252	2 742,39	<b>438,64 kg/hab/an</b>
	Anchamps			Dont 142,68 kg/hab/an de tout venant
Haybes	Fépin	5 512	1433,30	<b>260,03 kg/hab/an</b>
	Haybes			Dont 79,91 kg/hab/an de tout venant
	Fumay			Dont 66,42 kg/hab/an de gravats
Vireux-Molhain	Vireux-Molhain	5 568	2331,77	<b>418,78 kg/hab/an</b>
	Vireux-Wallerand			Dont 114,00 kg/hab/an de tout venant
	Montigny/Meuse			
	Ham/Meuse			Dont 132,76 kg/hab/an de gravats
	Hierges			
	Hargnies			
	Foisches			
Aubrives				
Givet	Givet	9 322	2788,51	<b>299,13 kg/hab/an</b>
	Fromelennes			Dont 89,33 kg/hab/an de tout venant
	Landrichamps			
	Rancennes			Dont 80,90 kg/hab/an de gravats
	Chooz			
	Charnois			

Nous pouvons remarquer que la répartition des apports totaux entre les 4 déchèteries est modifiée par rapport à 2020.

Les apports à la déchèterie de Givet ont augmenté en passant de 28 % à 30 %, les déchèteries de Vireux-Molhain et de Revin enregistrent également une hausse alors que celle de Haybes a diminué en tonnages et en pourcentage.

Nous pouvons constater une hausse également au niveau des apports de la grande majorité des filières par rapport à 2020, y compris de la filière DEA. Celle-ci s'explique par l'implantation de la benne écomobilier au printemps 2021 à la déchèterie de Haybes. Les apports en ferraille et en bois ont, quant à eux, diminué.

Les apports en déchèteries ont augmenté par rapport à l'année dernière, on peut remarquer une augmentation de 15 %.

### 5.4 Indicateurs relatifs au traitement

Le tri des recyclables propres et secs et le traitement des ordures ménagères, des encombrants et des gravats non valorisés sont assurés par ARCAVI dans le cadre du marché passé entre ce dernier et VALODÉA.

C'est ainsi que :

- Les recyclables propres et secs, après leur passage sur la chaîne de tri de Charleville-Mézières (depuis le 15 novembre 2014) sont orientés vers les filières respectives de recyclage, renseignées ci-après :

Filière	Entreprise concernée	Destination	Nature des déchets collectés	Transformation
Acier	COVED	Moselle	Boîtes de conserve, canettes, aérosols...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles
Aluminium	SITA	Aquitaine	Boîtes de conserve, barquettes, canettes, aérosols...	Boîtes de conserve, canettes et pièces automobiles
Briques alimentaires (ELA)	COVED	Espagne	Briques de lait, jus de fruits, soupes...	Papier toilette, essuie-tout, boîtes à œufs, enveloppes, papier cadeau
Emballages papier-carton	SITA	Hollande	Emballages de céréales, lessive...	Cartons et cartonnettes d'emballage
Emballage plastique	VALORPLAST	France	Bouteilles, bidons, flacons en PET	Fibres pour l'industrie textile ou l'isolation
		Italie	Bouteilles, bidons, flacons en PEHD	Tuyaux, flacons et emballages
		Portugal ou Suisse	Films	Objets en plastique (sacs poubelles, pots, mobilier...), menuiserie PVC...
		Portugal ou Suisse	Pots et boîtes, barquettes, sacs et sachets	
Verre	O-I Manufacturing	Reims	Bouteilles, pots et bocaux	Bouteilles en verre
Journaux-magazines	UPM - Chapelle Darblay	Rouen	Journaux/magazines	Papier journal
Divers (gros de magasin)	€rport	Rouen	Fibres cellulosiques recyclables	Carton



- Les ordures ménagères issues des foyers, des marchés et des cimetières sont enfouies au centre d'enfouissement technique de classe 2 (CET<sub>2</sub>) à Eteignières.
- Les encombrants non réutilisables ou valorisables dans le cadre du partenariat avec BELL'OCCAS sont également enfouis au CET<sub>2</sub> d'Eteignières.
- Les déchets verts, apportés par les usagers en déchèterie, sont transformés en compost sur la plate-forme de compostage d'Eteignières.
- Le bois est orienté vers la plateforme de compostage de CHALANDRY-ELAIRE.
- La ferraille est récupérée par la société MASUY, située à Haybes (08).
- Les palettes en bois sont récupérées par la société SERIPAL, en vue de les réparer.
- Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM), quant à eux, sont pris en charge par la société ARF depuis nos déchèteries jusqu'à leur traitement dans des centres spécialisés, conformément à la réglementation en vigueur.

## 6 INDICATEURS FINANCIERS

### 6.1 Mode de financement du Service Public d'élimination des déchets

Comme indiqué dans le sous-chapitre suivant, le coût du service public d'élimination des déchets (sections investissement et fonctionnement confondues) s'élève, recettes déduites, à 3 498 145,57 € en 2020 et à 3 761 534,18 € en 2021.

Ce service est intégralement financé par le budget général de la Communauté de Communes, c'est-à-dire par la fraction des impôts locaux prélevés par la Communauté, sans être reversé aux communes membres.

## 6.2 Coût du service

Dépenses en euros TTC		
Années	2020	2021
<b>Prestataires</b> (collecte, transport, traitement) URBASER, VALODEA, MINERIS, ARCAVI, ARF.	<b>3 319 318,92</b>	<b>3 463 052,03</b>
Cotisation VALODEA	165 413,70	162 589,40
Fonctionnement déchèteries	43 206,98	52 881,64
Investissement déchèterie (travaux à la déchetterie de Haybes, achats de souffleurs...)	65 286,44	101 853,20
Fournitures (composteurs, sacs, bacs et conteneurs, bulles à verre, sacs de pré-tri)	68 891,43	50 026,78
Personnel (rémunération, formations, déplacements...)	352 128,13	352 416,74
Divers (missions élus, évacuation dépôt sauvage, ligue contre le cancer, annonce marchés, calendrier...)	13 671,07	47 087,98
Collecte de pneus : enlèvement par le Lien ; LBCNE	6 555,00	
Amortissement	4 907,74	2 938,80
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>4 039 379,41</b>	<b>4 232 846,57</b>

Recettes en euros TTC		
Années	2020	2021
Vente des matériaux recyclables et Aides à la collecte sélective	380 683,38	286 289,89
Aide au transport des propres et secs, Eco-Mobilier, DEEE	40 100,18	130 519,07
Vente de composteurs	1 988,00	1 476,80
Vente de bacs	8 742,00	7 683,00
Aides ambassadrices du tri et communication	8 761,73	8 736,46
Divers (indemnités journalières, indemnités retard livraison, CESU...)	72 839,32	20 871,57
Remboursements avance forfaitaire URBASER et autre régulation	7 020,40	1 974,00
Subvention ; Investissement FCTVA	16 191,09	10 822,80
Amortissement	4 907,74	2 938,80
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>541 233,84</b>	<b>471 312,39</b>

### 6.3 Les aides reçues

Les aides comptabilisées dans la partie "Recettes" du budget synthétisé sont versées par différents partenaires, notamment les aides d'ECO-EMBALLAGES/ADELPHE portant sur les dépenses de communication et sur la performance en termes de quantité et qualité des matériaux triés. Nous pouvons constater que, malgré que nos performances soient en baisse, les recettes, remises au nombre d'habitants, sont globalement plus élevées que les années précédentes.

### 6.4 Les recettes issues de la valorisation

L'essentiel des recettes est issu de la vente de matériaux recyclables issus des particuliers, triés au centre de tri de Charleville-Mézières et orientés vers les différentes filières de recyclage citées en page 30. Les tarifs et les filières de recyclage sont ceux fixés par le Contrat Programme de Durée signé entre VALODÉA, Eco-Emballages et l'ADELPHE.

En pratique, la Communauté de Communes a décidé de déléguer à VALODÉA, la signature du contrat avec Eco-emballages, ceci afin d'avoir un contrat unique départemental et de bénéficier de soutiens financiers optimisés. Le prix de vente, fixé par contrat tripartite passé entre VALODÉA, Eco-Emballages et les filières respectives, varie d'un matériau à l'autre et tout au long de l'année en fonction du cours du marché.

## 7 CONCLUSION

La vente de bacs de tri aux collectivités et artisans, commerçants, a bien fonctionné puisque 125 bacs ont été distribués sur l'année.

La vente de composteurs tend à diminuer, rendue contraignante par la participation obligatoire à la session au compostage. Cette baisse est également remarquée pour la vente de bacs de tri aux usagers, du fait que beaucoup de ménages sont maintenant pourvus.

Au niveau du tri sélectif, nous pouvons également constater une hausse au niveau de la performance par rapport à 2020 qui est passée de 38,20 kg par habitant à 44,07 kg par habitant en 2021. Toutefois, la qualité du tri reste supérieure à la moyenne départementale, bien que le taux de refus ait augmenté.

La quantité de déchets ménagers résiduels a, quant à elle, augmenté, en passant de 245,12 kg par habitant en 2020, à 247,76 en 2021.

Il faut souligner que les recettes ont été plus faibles en 2021 et les dépenses plus importantes, accentuées par la hausse de la TGAP sur les coûts de service des déchets ménagers et des encombrants.